

**Compte-rendu de la réunion du 08/10/2019
Groupe Adresses**

Participants

	Présents	Absents
Altitude Infrastructure		Guillaume Raimond Sébastien Vernier
Axione	Aline Beaufiles	Arnaud Veys
Bouygues Telecom	Rémi Keita Marc-Antoine Deprez	
Covage	Saidou Pam	Isabelle Gallaga Blettery Cécile Branchu
Free	François de Nanteuil	
Kosc		Patrick Bousso
Orange	Olivier Martin Rodrigue Roch	Patrick Delbos
SFR	Sylvie Gros	
TDF	Denis Legoff	
Groupe Interop'fibre	Corinne Gérard	
ARCEP	Bastien Collet	
Mission THD	Ariane Rose	
DINSIC	Jérôme Desboeufs (tel)	

Rédacteur : Corinne Gérard

Prochaine réunion

- 07/11/2019 de 9 à 12h (Espace Hamelin)

Ordre du jour

- Projet BAN
- Echanges avec les Collectivités
- Eligibilité au ND
- Fusion de communes
- Harmonisation des adresses saisies dans les IPE
- Qualité des données

Compte-rendu de la réunion

Projet BAN

Point d'avancement BAN fait en séance par la DINSIC

Les discussions ont repris entre la DINSIC et l'IGN depuis septembre 2019 : une gouvernance opérationnelle resserrée se dessine avec les deux acteurs (DINSIC et IGN) pour les aspects techniques et la création d'un second cercle est évoqué regroupant les collectivités, le SNA, la DGFIP, l'AMF et tous les gros acteurs nationaux souhaitant contribuer à la BAN.

La Poste se maintient dans la liste des contributeurs de la BAN. Un engagement est actuellement en cours de discussion : la contribution des codes Hexaclé à partir du moment où l'adresse est dans la BAN.

Compte-rendu de la réunion du 08/10/2019 Groupe Adresses

La nouvelle charte de la BAN est en cours de rédaction.
Fichier téléchargeable BAN : l'objectif est à terme d'en avoir un seul.

Deux outils sont opérationnels actuellement :

- Guichet Adresses
- Editeur de BAL développé par la DINSIC

Deux règles de gestion peuvent être utilisées par les Collectivités :

- La Collectivité publie son fichier d'adresses avec les contributions qu'elle choisit et vérifie
- La Collectivité n'est pas active ou a fait le choix de ne pas s'engager sur les adresses de son territoire : ce sont alors les partenaires BAN qui choisissent les contributions.

Action : les opérateurs attendent le statut de la contribution de la DINSIC pour l'envoi de la clé d'interopérabilité BAN à inclure dans les IPE.

Prochain GT : Présentation de la DINSIC (et de l'IGN si possible) sur les outils disponibles.

Echanges avec les Collectivités

Suite à l'intervention du groupe Interop'fibre sur le sujet de l'adressage au TRIP Avicca le 22/05/19, il est prévu d'organiser des échanges plus directs avec les Collectivités sur les points principaux qu'elles souhaitent partager avec les opérateurs concernant l'adressage.

La Mission THD a été sollicitée pour aider le GT à définir au préalable les différents points avec les Collectivités afin d'avoir un objectif commun et partagé pour les futurs échanges.

[Hors séance] Orange, Axione et Altitude seront les représentants du groupe Interop'fibre pour cet échange.

Prochaines étapes :

- Définition des points à aborder suite au retour de la Mission THD sur les échanges avec les Collectivités ciblées
- Réponse à travailler en GT pour validation par tous avant l'organisation des rencontres avec les Collectivités

Eligibilité au ND

Orange et Free présentent les dernières conclusions suite aux tests de l'algorithme :

- La méthode de rapprochement géographique (PBO autour du PC cuivre) a provoqué des cas d'écarts qui ne peuvent être résolus par l'algorithme mais en traitement manuel.
- Il reste une méthode à tester en récupérant plus d'éléments du référentiel cuivre qui pourraient être pris comme des données d'entrée de la recherche (ex : définir un rayon de recherche en fonction du PC – rajout de critères comme l'indication par l'OC s'il s'agit d'un immeuble (avec nombre de logements et nombre d'étages) ou d'un pavillon).
Un point est à prévoir fin 2019 pour définir un cahier des charges sur les éléments à rajouter tout en prenant en compte le temps de réponse de l'algorithme.
- Une pondération est recherchée par Free pour affecter un scoring au résultat trouvé (efficacité différente entre ZTD et ZMD) : présence de l'immeuble dans les différentes parcelles des PC, comparaison du nombre d'étages, ...

Intérêt de la pondération :

- o Permettrait d'enrichir l'algorithme pour obtenir un meilleur taux de réponse sur les 2 méthodes : rapprochement par adresses et rapprochement géographique
- o Permettrait de déterminer les manques éventuels dans les outils actuels : ex : flux IPE (nombre d'étages, ...)

Compte-rendu de la réunion du 08/10/2019 Groupe Adresses

- Recherche par adresse : récupération dans SETIAR du triplet pour comparaison avec l'IPE des OI avec réponse Oui ou Non ou N IMB : Orange indique souhaiter étendre ce service pour obtenir une première réponse qui sera à affiner par les OC.
Les 2 méthodes seront à combiner selon les cas.

Covage : le début des tests avec ByTel est prévu fin 2019 (dès la mise à disposition de la base SETIAR par Orange).

Fusion de communes

Point d'avancement fait en séance par Orange :

Le contrat d'expérimentation Orange est signé à date par Kosc, ByTel, SFR et Free avec envoi de la matrice sur le cas d'Annecy.

Rappel de l'objectif de l'expérimentation : analyse de l'OI suite à une fusion concernant l'avant et l'après sur les champs structurants de l'adresse.

Orange indique avoir reçu des retours formels de SFR, ByTel et Kosc.

Free annonce qu'il va tester la matrice sur le cas d'Annecy dans les prochaines semaines.

Prochaine étape : Un atelier sera organisé avant mi-novembre par Orange avec Kosc, ByTel, SFR et Free pour échanger sur les problèmes éventuels rencontrés par les OC et valider l'intérêt et l'interprétation des données.

Harmonisation de la saisie des adresses dans les IPE

Un tableau de synthèse regroupant les pratiques d'inscription des adresses des OI selon les différents cas est en cours de constitution.

Prochaines étapes :

- Les OI complètent le document suite à l'ajout de nouveaux cas
- TDF complète le document suite à son arrivée dans le GT Adresses
- Les OC indiquent leur besoin sous forme d'une expression de besoin et indiquent en parallèle leur traitement actuel qui est contraint par les pratiques des OI.

Qualité des données

Suite au GT Arcep Données de l'éligibilité et de la commande du 12/09/19, le GT Adresses a été sollicité pour travailler sur les bonnes pratiques afin de garantir la qualité des données adresses.

Le GT Adresses ne souhaite pas travailler sur un audit qui consisterait à faire la liaison entre le SNA (La Poste) et les données MAJIC (DGFIP) avec une comparaison du nombre d'adresses dans les deux bases.

Le GT Adresses va travailler sur la rédaction de bonnes pratiques pour garantir la qualité des données (pour une diffusion vers les opérateurs et les collectivités)

Quelques exemples de points à harmoniser ou de questions à analyser :

- Définition d'une adresse de qualité,
- Règles pour la prise des coordonnées x,y (bâti, BAL,...),
- Données d'entrée (SNA ou autre),
- Définition des indicateurs pour la complétude,
- Problèmes de syntaxe sur les voies et les numéros de voies,
- Règles de publication des adresses,
- Utilisation du code Rivoli (pris comme base par certains opérateurs au lieu de l'adresse littérale),

Compte-rendu de la réunion du 08/10/2019 Groupe Adresses

- Règles de remplissage du champ BatimentImmeuble (2 utilisations actuellement : vision terrain ou code interne)
- Intérêt de développer une table de correspondance entre les coordonnées x,y et l'identifiant immeuble
- Recommandations pour l'exhaustivité des IPE (process unitaire et process de masse pour la création/correction d'adresses)
- Utilisation de certaines informations IPE (à définir) par les OC (adresse, code immeuble, ...) : accord OI à recevoir au préalable.
- Harmonisation des règles d'inscription des compléments d'adresses : (ex : 34B ou 34bis)
- Piquetage OI systématique nécessaire ou non pour la qualité des données IPE
- Pertinence de l'ajout de la référence cadastrale dans l'IPE

Communication de l'identifiant immeuble à l'abonné

Possibilité pour les OC de publier sur des cartographies accessibles au grand public certains champs de l'IPE (identifiant immeuble, adresse, etc.).

Orange OC précise en séance souhaiter utiliser le champ BatimentImmeuble et le champ IdentifiantImmeuble. Orange OC reboucle en interne pour les autres champs de l'IPE.

Prochaine étape : chaque OC liste les champs IPE qui leur seraient utiles avant le prochain GT ; ce qui permettra à chaque OI de reboucler en interne pour valider l'autorisation de publication de ces champs.